



16 août 2019

(19-5331)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: CHINE Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>State Administration for Market Regulation of the People's Republic of China</i> - SAMR (Administration nationale de la réglementation du marché de la République populaire de Chine), <i>Ministry of Ecology and Environment of the People's Republic of China</i> - MEE (Ministère de l'écologie et de l'environnement de la République populaire de Chine) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87.02), y compris les voitures du type " break " et les voitures de course (SH 8703)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Administrative Rules on the Recall of Vehicle for Environmental Protection</i> (Règles administratives régissant le rappel de véhicules aux fins de la protection de l'environnement), 9 page(s), en chinois.
6. Teneur: La SAMR et le MEE ont conjointement élaboré le règlement notifié afin de mettre en œuvre la Loi sur le contrôle de la pollution atmosphérique, pour réglementer le rappel de véhicules aux fins de la protection de l'environnement, pour lutter contre la pollution atmosphérique, pour protéger l'environnement et la santé des personnes et afin de préciser l'obligation de déclaration des informations des producteurs de véhicules, les procédures de mise en œuvre des enquêtes sur les défauts et des rappels, les droits régulateurs et la responsabilité juridique.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de la santé ou de la sécurité des personnes; protection de l'environnement.
8. Documents pertinents : Loi de la République populaire de Chine sur la prévention et le contrôle de la pollution atmosphérique, Règlement sur le rappel des produits automobiles défectueux.
9. Date projetée pour l'adoption: À déterminer Date projetée pour l'entrée en vigueur: À déterminer

10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la notification

11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Centre national de notification et d'information OTC pour l'OMC de la République populaire de Chine

Téléphone: +86 10 57954630/57954627

Courrier électronique: tbt@customs.gov.cn

https://members.wto.org/crnattachments/2019/TBT/CHN/19_4541_00_x.pdf